

POLITIQUE D'EXCLUSIONS



LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

PHILOSOPHIE

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie d'investissement repose sur l'analyse des trajectoires des stratégies mises en place par ces structures. Nous estimons la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, une évaluation qui repose sur une démarche de progrès et non d'exclusion. Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, nous ne pouvons plus faire l'économie de certaines exclusions. Des technologies bien spécifiques portent en elles des conséquences négatives qui s'étendent sur trop d'années pour les laisser perdurer ou même laisser le temps de la transition. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique d'exclusion sur la base des principes décrits ci-dessous.

Le groupe La Française met en œuvre **deux types d'exclusions** :

Les exclusions que nous qualifions de **normatives** : elles correspondent à des éléments partagés et ayant acquis une dimension universelle, parfois même réglementaire dans certains pays. C'est par exemple le cas des armements controversés dont l'exclusion repose en général sur des conventions signées par de nombreux pays dont la France comme la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnelles et celle d'Oslo sur les armes à sous-munition. La Française exclut donc les **armes controversées** de l'ensemble de ses activités.

Le Groupe a également décidé de mettre en place des **exclusions d'intérêt général**. Ces exclusions concernent des produits qui, s'ils sont du ressort de la liberté individuelle, nuisent néanmoins à l'intérêt général en raison de leurs effets négatifs sur la santé et/ou l'environnement.

Il s'agit de l'exclusion du **tabac** qui relève de la santé publique. A ce titre le Pacte Mondial⁽¹⁾ (Global Compact) des Nations-Unies a exclu la possibilité pour les producteurs de tabac d'être signataires du Pacte Mondial tout comme cela avait été fait initialement pour les entreprises produisant ou vendant des mines anti-personnelles ou des armes à sous-munition⁽²⁾. Cette décision a été prise en 2017 à la suite de plusieurs rapports de l'OMS⁽³⁾ démontrant les impacts en termes de mortalité et de santé publique de la consommation de tabac dont le "Global Tobacco Epidemic report, 2017".

Il en est de même pour le **charbon** qui relève tout à la fois de la lutte contre le changement climatique et de la santé publique. Le charbon est une source d'énergie peu coûteuse mais qui est de loin la plus polluante des sources d'énergie en termes d'émission de CO2 par kWh produit⁽⁴⁾. Dans le cas du charbon, l'exclusion est particulièrement nécessaire, car la construction de nouvelles centrales électriques alimentées au charbon dont la durée de vie moyenne est de 40 ans entrainerait des émissions bloquées de CO2 (locked-in emissions) à un horizon 2060 à un moment où le monde devra déjà être neutre en émissions carbone nettes. S'il est donc impératif de réduire la consommation de charbon, il est urgent de ne pas soutenir des investissements qui figeraient des émissions de CO2 pour des dizaines d'années à venir.

Certaines exclusions nous semblent devoir s'appliquer au niveau du Groupe et de l'ensemble de ses métiers : valeurs mobilières, immobilier, private equity et financement de l'économie réelle. Ainsi,

- ◆ Le Groupe renforce sa politique d'exclusion des armements controversés soit désormais :
 - les mines anti-personnelles,
 - les armes à sous-munition,
 - les armes biologiques et chimiques,
 - le phosphore blanc,
 - et l'uranium appauvri.
- ◆ Le Groupe s'engage à exclure les principaux acteurs liés au charbon thermique et à en sortir totalement (sortie totale d'ici à 2040) mais progressivement dans la logique d'accompagnement qui est la sienne.

(1) <http://www.globalcompact-france.org/>

(2) <https://www.unglobalcompact.org/participation/join/who-should-join>

(3) OMS : organisation mondiale de la santé ; https://www.who.int/tobacco/global_report/2017/executive-summary/en/

(4) <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-emissions-de-co2-par-kwh-produit-en-france>

EXCLUSION SOCIÉTÉ DE GESTION : LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT (LFAM)

- ◆ La société de gestion La Française AM se désengage progressivement du charbon :
 - LFAM n'investit pas dans les groupes minier tirant plus de 25 % de leurs revenus du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles mines de charbon.
 - LFAM n'investit pas dans les électriciens tirant plus de 25 % de leurs revenus ou de leur production du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles centrales à charbon.
 - LFAM s'engage par ailleurs à mettre en œuvre une réduction à zéro de son exposition au charbon selon le séquençage suivant : sortie du charbon d'ici 2030 pour l'exposition aux entreprises de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays émergents ; cette marche vers une sortie totale du charbon nécessitera des actualisations régulières de la politique d'exclusion.

- ◆ LFAM s'interdit en complément d'investir dans des entreprises du secteur du tabac.

RÉFLEXION EN COURS

Une réflexion est en cours sur la base de certaines exclusions déjà pratiquées par des fonds et pourra aboutir à des évolutions de la politique d'exclusion du Groupe ou de la Société de Gestion. Elle porte sur :

- ◆ L'exclusion des entreprises en violation des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact).

- ◆ L'extension progressive de l'exclusion du charbon à d'autres types d'énergies fossiles sur la base du type d'extraction pratiqué et de l'efficacité énergétique exprimés en gCO₂/kWh, possiblement différenciés entre les pays industrialisés et les pays émergents et évoluant dans le temps.



128 boulevard Raspail, 75006 Paris

—
www.la-francaise.com